

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire

Arrêté du 22 FEV. 2018
portant nomination au conseil d'administration de
l'établissement public du Marais poitevin

NOR : TREL1804944A

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 213-12-1 et de R. 213-49-9 à R. 213-49-16 ;

Vu la désignation de la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la rivière Vendée ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'établissement public du Marais poitevin en qualité des représentants des personnes qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement public mentionnés aux 2° et 4° du I de l'article R. 213-49-9 du code de l'environnement :

Au titre de la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la rivière Vendée

M. Yves BILLAUD

Au titre l'IFREMER

Mme Audrey BRUNEAU

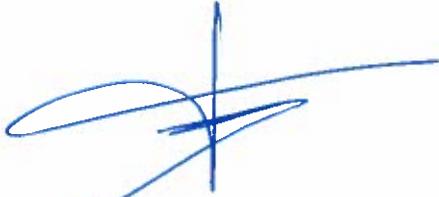
Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **22 FEV, 2018**

Pour le ministre et par délégation :

La chargée de la sous-direction de l'animation territoriale
et de l'appui aux politiques de protection et de
restauration des écosystèmes

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Florence CLERMONT-BROUILLET

Arrêté du 22 FEV. 2018
portant nomination au conseil d'administration de
l'établissement public du Marais poitevin

NOR : TREL1804944A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du **22 FEV. 2018** ,

sont nommés membres du conseil d'administration de l'établissement public du Marais poitevin en qualité des représentants des personnes qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement public mentionnés aux 2° et 4° du I de l'article R. 213-49-9 du code de l'environnement :

Au titre de la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la rivière Vendée

M. Yves BILLAUD

Au titre l'IFREMER

Mme Audrey BRUNEAU